

# Electricité

## 1. Introduction

Cette fiche reprend les tarifs tels qu'appliqués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour une explication plus détaillée des services liés à ces tarifs nous renvoyons vers le catalogue de service tel que publié sur les sites internet des cinq gestionnaires de réseau luxembourgeois :

- Creos Luxembourg S.A. ([www.creos-net.lu](http://www.creos-net.lu))
- Ville de Diekirch ([www.diekirch.lu](http://www.diekirch.lu))
- Hoffmann Frères S.à r.l. et Cie S.e.c.s. (Electris) ([www.electris.lu](http://www.electris.lu))
- Ville d'Ettelbruck ([www.ettelbruck.lu](http://www.ettelbruck.lu)) et
- SudStroom S.à r.l. & Co S.e.c.s. ([www.sudstroom.lu](http://www.sudstroom.lu))

### Majoration des tarifs pour prestations en dehors des heures de bureau normales

Toutes les prestations décrites dans les chapitres 19 (consignation des postes MT) et 20 (vérification des protections), réalisées en dehors des heures de bureau normales (lundi au vendredi, de 7:00 à 18:00 heures) sont majorées :

- La plage hors heures normales comprend
  - le lundi au vendredi, de 18:00 à 22:00 heures
  - le samedi, dimanche et jour férié, 24 heures
  - Le taux est majoré de 50%.
- La plage des heures de nuit s'étend de 22:00 à 7:00 heures, tous les jours de la semaine. Le taux hors heures normales est majoré de 30%.
- Les heures prestées les dimanches sont en plus majorées de 70%
- Les heures prestées les jours fériés sont en plus majorées de 100%

Ces majorations sont cumulatives.

Exemples :

- Une prestation réalisée un samedi pendant la nuit est majorée de 80%
- Une prestation réalisée un dimanche est majorée de 120%
- Une prestation réalisée un jour férié tombant sur un dimanche est majorée de 220%

Tous les montants indiqués sont à majorer du taux de la TVA en vigueur

## 2. Redevances pour raccordement au réseau basse tension (BT)

Dans la zone délimitée	
<b>Raccordement au réseau BT pour une intensité de 40A</b>	
Redevance unique	862,00 €
<b>Raccordement au réseau BT pour une intensité de 50A/63A</b>	
Redevance unique	1.144,00 €
Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 50A/63A	282,00 €
<b>Raccordement au réseau BT pour une intensité de 80A/100A</b>	
Redevance unique	1.616,00 €
Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 80A/100A	754,00 €
Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 50A/63A à 80A/100A	472,00 €

En dehors de la zone délimitée (se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)	
<b>Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 70 mm<sup>2</sup></b>	
par mètre courant de câble	19,90 €
<b>Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 150 mm<sup>2</sup></b>	
par mètre courant de câble	27,50 €
<b>Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 240 mm<sup>2</sup></b>	
par mètre courant de câble	31,70 €

### 3. Autres redevances pour raccordements temporaires et modifications de raccordement

Raccordement temporaire chantier, y compris ampérage jusqu'à 100A (armoire de raccordement fournie par client, raccordée par le gestionnaire de réseau)	362,65 €
Raccordement temporaire individuel fêtes y compris ampérage jusqu'à 100A (sans armoire et câble de racc.)	166,30 €
Modification raccordement (sur demande client)	491,40 €

### 4. Redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau BT

#### 4.1 Utilisateurs réseau BT sans installation de production

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	12,74 €
50	14,40 €
63	22,11 €
80	24,93 €
100	28,25 €
120	43,80 €
Supplément au-delà de 120A par phase, par tranche de 20A	3,32 €

#### 4.2 Utilisateurs réseau BT avec installation de production

La redevance est facturée pour le point de fourniture avec la puissance souscrite la plus élevée.

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	12,74 €
50	14,40 €
63	22,11 €
80	24,93 €
100	28,25 €
120	43,80 €
Supplément au-delà de 120A par phase, par tranche de 20A	3,32 €

La redevance est facturée pour le(s) autre(s) point(s) de fourniture.

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	6,10 €
50	6,10 €
63	11,66 €
80	11,66 €
100	11,66 €
120 et plus	23,90 €

#### 4.3 Utilisateurs réseau BT avec installation de production seule

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	12,74 €
50	14,40 €
63	22,11 €
80	24,93 €
100	28,25 €
120	43,80 €
Supplément au-delà de 120A par phase, par tranche de 20A	3,32 €

### 5. Complément à la redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau BT

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	6,10 €
50	6,10 €
63	11,66 €
80	11,66 €
100	11,66 €
120 et plus	23,90 €

### 6. Utilisation réseau BT

Tarif d'utilisation du réseau BT

0,0488 €/kWh

### 7. Tarif fixe pour autoproducteurs BT capables de gérer leurs flux d'électricité

Puissance souscrite (kVA)	Intensité limite autorisée par phase, déclenchant le compteur intelligent (A)	Total facturé par mois (€)
4,2	10	16,19 €
6,9	16	18,84 €
11,1	25	22,82 €
17,3	32	28,79 €
22,2	40	33,44 €
27,7	50	38,75 €
34,6	63	45,38 €
43,6	80	65,13 €
55,4	100	76,41 €

### 8. Composante de disponibilité BT

La composante de disponibilité est appliquée à tout utilisateur réseau disposant d'une installation de production d'électricité BT à énergie non-renouvelable, qui est autoproducteur.

Composante de disponibilité

0,0488 €/kWh

## 9. Raccordement direct d'un utilisateur réseau au transformateur MT/BT

9.1 Redevance de raccordement	
<b>Raccordement avec une section de câble de 70 mm<sup>2</sup></b>	
Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40 m	1.130,00 €
par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40 m	19,90 €
<b>Raccordement avec une section de câble de 150 mm<sup>2</sup></b>	
Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40 m	1.530,00 €
par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40 m	27,50 €
<b>Raccordement avec une section de câble de 240 mm<sup>2</sup></b>	
Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40 m	1.830,00 €
par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40 m	31,70 €
9.2 Tarif de réservation de puissance	
Tranche de 10kVA	14,06 €/10kVA/mois
Participation aux frais d'entretien des ouvrages MT et BT pour l'utilisation du poste de transformation	3,51 €/10kVA/mois

## 10. Raccordement MT/HT/THT

En fonction du projet de raccordement. La facturation se fait sur base du métré réel.

## 11. Raccordement direct d'un utilisateur réseau au transformateur HT/MT

Tranche de 100kVA	167,91 €/100kVA/mois
-------------------	----------------------

## 12. Comptage MT, HT et THT

Tarif mensuel de comptage MT (20 kV), mesuré du côté BT	30,54 €/mois
Tarif mensuel de comptage MT (20 kV), mesuré du côté MT	109,46 €/mois
Tarif mensuel de comptage HT (65 kV)	52,70 €/mois
Tarif mensuel de comptage THT (220 kV)	132,94 €/mois

## 13. Utilisation réseau MT, HT et THT

Tarifs pour l'utilisation des réseaux électriques au Luxembourg 2020				
Niveau de tension	Utilisation < 3 000 h		Utilisation > 3 000 h	
	Prix puissance €/kW/a	Prix énergie €/kWh	Prix puissance €/kW/a	Prix énergie €/kWh
Utilisateurs réseau 220 kV	4,44	0,0101	29,55	0,0017
Utilisateurs réseau 65 kV	8,91	0,0101	13,18	0,0087
Utilisateurs réseau 20 kV	18,47	0,0301	69,14	0,0132

## 14. Composante de disponibilité MT/HT

14.1 Composante de disponibilité MT	
Durée d'utilisation < 3 000 h	Durée d'utilisation > 3 000 h
$C_e = 0,0301 \text{ €/kWh}$	$C_e = 0,0132 \text{ €/kWh}$
$C_p = 18,47 \text{ €/kW/a}$	$C_p = 69,14 \text{ €/kW/a}$

  

14.2 Composante de disponibilité HT	
Durée d'utilisation < 3 000 h	Durée d'utilisation > 3 000 h
$C_e = 0,0101 \text{ €/kWh}$	$C_e = 0,0087 \text{ €/kWh}$
$C_p = 8,91 \text{ €/kW/a}$	$C_p = 13,18 \text{ €/kW/a}$

## 15. Déplacement

Déplacement chez un utilisateur réseau	142,00 €
----------------------------------------	----------

## 16. Dé-, Reconnexion d'un client au réseau BT

<b>Déconnexion et reconnexion au tableau de comptage/armoire de branchement sur site ou à distance</b>
Le tarif est de 253,60 € par opération déconnexion/reconnexion
<b>Déconnexion et reconnexion d'un raccordement aérien/façade</b>
Le tarif est de 497,60 € par opération déconnexion/reconnexion
<b>Déconnexion et reconnexion d'un raccordement aérien/façade nécessitant un élévateur</b>
Le tarif est de 931,60 € par opération déconnexion/reconnexion
<b>Déconnexion et reconnexion d'un câble souterrain avec frais de génie civil inclus pour une fouille</b>
Le tarif est de 1.447,60 € par opération déconnexion/reconnexion
<b>Déconnexion et reconnexion d'un câble souterrain avec frais de génie civil inclus pour deux fouilles</b>
Le tarif est de 2.397,60 € par opération déconnexion/reconnexion

## 17. Redevances diverses pour installations de comptage

Pose/déplacement/mutation d'un compteur BT	161,75 €
Pose d'un compteur BT jusqu'à 100A par phase (mesure directe) pour client raccordé au trafo MT/BT	556,00 €
Pose de chaque récepteur supplémentaire servant à commuter des services supplémentaires	323,00 €
Mutation des TI BT de l'installation de comptage à cause d'une augmentation puissance sur demande client	501,00 €
Frais de mise au rebut d'un compteur suite à destruction/endommagement par le client	328,00 €

## 18. Redevances pour étalonnage de compteurs BT

Le tarif est de 235,50 € pour l'étalonnage au laboratoire et de 288,00 € pour l'étalonnage sur site.
------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 19. Consignation d'un poste MT client

Le tarif applicable est de 343 € par intervention pendant les heures de bureau normales. Ce tarif est majoré suivant les dispositions décrites en page 1 de cette fiche tarifaire pour toute prestation réalisée en dehors des heures de bureau normales.

## 20. Vérification des protections

<b>Protections relatives aux équipements d'interface avec le réseau public devant obligatoirement être soumises à une vérification par le gestionnaire de réseau</b>	
<b>Vérification obligatoire des protections clients 65 kV</b>	
Relais de protection d'une travée de ligne (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	1.160,50 €
Relais de protection d'une travée transfo (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	1.610,50 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (par intervention, suivant accord avec le client)	1.310,50 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique suivant accord avec le client, par intervention)	823,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique/fonctionnel par intervention, suivant accord avec le client)	348,00 €
<b>Vérification obligatoire des protections clients 20 kV</b>	
Relais de protection du disjoncteur principal (1 <sup>ère</sup> mise en service, par intervention)	935,50 €
Relais de protection du disjoncteur principal (Contrôle périodique tous les 3 ans, par intervention)	673,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (1 <sup>ère</sup> mise en service, par intervention)	1.310,50 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique tous les 3 ans, par intervention)	823,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique/fonctionnel par intervention, tous les 3 ans)	348,00 €
<b>Vérification obligatoire des protections clients 400 V</b>	
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (1 <sup>ère</sup> mise en service, par intervention)	1.310,50 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique tous les 3 ans, par intervention)	823,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique/fonctionnel par intervention, tous les 3 ans)	348,00 €
<b>Protections d'équipements pour lesquelles la vérification par le gestionnaire de réseau est facultative</b>	
<b>Vérification facultative des protections clients 65 kV</b>	
Relais de protection d'une travée transfo (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	2.093,65 €
<b>Vérification facultative des protections clients 20 kV</b>	
Relais de protection d'un départ client supplémentaire. (avec déplacement, suivant accord avec le client)	1.118,65 €
Relais de protection d'un départ client supplémentaire. (sans déplacement, suivant accord avec le client)	763,75 €

Ces tarifs s'appliquent aux interventions réalisées pendant les heures de bureau normales. Ils sont majorés suivant les dispositions décrites en page 1 de cette fiche tarifaire pour toute prestation réalisée en dehors des heures de bureau normales.